

**Règlement des jeux-concours « Jeux concours - Opération Soldes d'été des Grands Centres »
du 02/02/19 au 14/03/19**

Article 1. Société Organisatrice

La Société Ficasa SAS – Centre Commercial Grand Est - 4 av Mahatma Gandhi – 97441 Sainte-Suzanne (ci-après dénommée « L'Organisateur » ou « la Société Organisatrice ») organise à l'occasion des soldes d'été dans ses Centres Commerciaux Grand Nord, Grand Est et Grand Sud, plusieurs jeux (ci-après dénommé « les Jeux ») intitulés « **Jeux concours - Opération Soldes d'été des Grands Centres** ».

Les Jeux seront **accessibles sur la page Facebook et/ou compte Instagram des Grands Centres entre le 02/02/19 et 14/03/19 à minuit** (heure Réunion).

Les Jeux seront annoncés aux dates indiquées en Art. 2, sur la page Facebook et/ou sur le compte Instagram des Grands Centres :

- <https://www.facebook.com/lesgrandscentres.re>
- <https://www.instagram.com/lesgrandscentres.re/>

Les modalités de participation aux Jeux et les modalités de désignation du gagnant sont décrites dans le présent règlement (ci-après « le Règlement »).

Article 2. Modalités de Participation

La participation aux Jeux implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement, en toutes ses stipulations. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Concours #1 : « Grand Jeu des Soldes »

Du 02/02/19 au 14/03/19

Plateforme : Facebook – Publication dédiée sur la page « lesgrandscentres.re » + Instagram – Compte personnel avec mention @lesgrandscentres.re

Mécanique : Les participant doivent se prendre en selfie avec le visuel (PLV) disposé sur les 3 Grands Centres (Nord, Est, Sud), puis mettre la photo en ligne sur la publication dédiée de la page Facebook des Grands Centres ou sur le compte personnel Instagram du participant en mentionnant les Grands Centres.

Concours #2 : « Trouvez les icônes »

Du 12/02/19 au 13/02/19

Plateforme : Instagram – Story sur le compte « lesgrandscentres.re »

Mécanique : Le jeu se déroulera sur la story du compte Instagram lesgrandscentres.re : des grands noms de la mode sont à retrouver en ayant, pour indice, un symbole identifiable à chacun.

Concours #3 : « Objets cachés »

Du 19/02/19 au 21/02/19

Plateforme : Facebook – Publication dédiée sur la page « lesgrandscentres.re »

Mécanique : Une publication Facebook dissimule plusieurs logos BAYA. Les participants doivent retrouver le nombre exact de logos BAYA qui se cachent sur la publication.

Concours #4 : « Compte juste »

Du 26/02/19 au 28/02/19

Plateforme : Instagram – Publication dédiée sur le compte « lesgrandscentres.re »

Mécanique : Une publication Instagram révèle de multiples bracelets. Les participants doivent compter et/ou deviner le nombre exact de bracelets présents sur la publication.

Concours #5 : « Complétez la citation »

Du 05/03/19 au 07/03/19

Plateforme : Facebook – Publication dédiée sur le compte « lesgrandscentres.re »

Mécanique : Une publication Facebook propose le début d'une citation connue sur la mode. Les participants doivent retrouver la fin de cette dernière, soit de par leur propre connaissance, soit en explorant le compte Instagram des Grands Centres pour y trouver la citation, publiée par le passé.

Concours #6 : « Emoji-réactions »

Du 12/03/19 au 14/03/19

Plateforme : Facebook – Publication dédiée sur le compte « lesgrandscentres.re »

Mécanique : Une publication Facebook soumet une question à la communauté autour de la mode et des soldes. Pour participer, les fans doivent exprimer à travers des émoticônes ou des GIFS leur réponse.

Ces Jeux sont gratuits, sans obligation d'achat.

Les Jeux sont ouverts à toute personne physique majeure, résidant à La Réunion, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, des membres des sociétés affiliées et des personnes ayant collaboré à l'élaboration des Jeux.

Pour participer, le joueur doit :

- Disposer d'un compte Facebook et/ou Instagram en son nom
- Suivre ou non la page lesgrandscentres.re sur Facebook :
<https://www.facebook.com/lesgrandscentres.re> et Instagram
<https://www.instagram.com/lesgrandscentres.re/>

Ces informations seront utiles à l'Organisateur pour contacter les gagnants.

La participation aux Jeux est limitée à une participation par jeu et par personne.

Aucune participation sur papier libre ou par courrier ne sera prise en compte.

Article 3. Dotations

Concours #1 : « Grand Jeu des Soldes »

Du 02/02/19 au 14/03/19

Nombre de dotations : 3

Dotations : 3 bons d'achat de Carrefour (1 par centre)

Valeur financière : 100€ / dotation

Concours #2 : « Trouvez les icônes »

Du 12/02/19 au 13/02/19

Nombre de dotations : 1

Dotations : 1 bon d'achat Sfera (GRAND NORD OU GRAND SUD)

Valeur financière : 50€ / dotation

Concours #3 : « Objets cachés »

Du 19/02/19 au 21/02/19

Nombre de dotations : 3

Dotations : 3 bons d'achat Baya (tous centres)

Valeur financière : 50€ / dotation

Concours #4 : « Compte juste »

Du 26/02/19 au 28/02/19

Nombre de dotations : 3

Dotations : 3 bons d'achat Océanor (GRAND NORD)

Valeur financière : 50€ / dotation

Concours #5 : « Complétez la citation »

Du 05/03/19 au 07/03/19

Nombre de dotations : 2

Dotations : 2 bons d'achat Carte Mode (tous centres)

Valeur financière : 50€ / dotation

Concours #6 : « Emoji-réactions »

Du 12/03/19 au 14/03/19

Nombre de dotations : 1

Dotations : 1 collier letchis + 1 paire de boucles d'oreille ananas de la Galerie Artisanale (GRAND NORD)

Valeur financière : 98€ / dotation

Les présentes dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation des Jeux n'ont pas de valeur contractuelle.

Article 4. Désignation des gagnants

Concours #1 : « Grand Jeu des Soldes »

Du 02/02/19 au 14/03/19

Désignation : Tirage au sort dans les commentaires parmi les selfies publiés / 1 gagnant par Grand Centre

Concours #2 : « Trouvez les icônes »

Du 12/02/19 au 13/02/19

Désignation : Tirage au sort dans les réponses du module « Question » parmi les bonnes réponses / 1 gagnant

Concours #3 : « Objets cachés »

Du 19/02/19 au 21/02/19

Désignation : Tirage au sort dans les commentaires parmi les bonne réponses / 1 gagnant par Grand Centre

Concours #4 : « Compte juste »

Du 26/02/19 au 28/02/19

Désignation : Tirage au sort dans les commentaires parmi les bonne réponses / 1 gagnant par Grand Centre

Concours #5 : « Complétez la citation »

Du 05/03/19 au 07/03/19

Désignation : Tirage au sort dans les commentaires parmi les bonne réponses / 2 gagnants

Concours #6 : « Emoji-réactions »

Du 12/03/19 au 14/03/19

Désignation : Tirage au sort dans les commentaires parmi les réponses formulées sous forme de GIF ou d'émoticônes / 1 gagnant

La Société Organisatrice ne sera nullement responsable si les coordonnées renseignées ne correspondent pas à celles du gagnant, ou si elles sont inexploitables (erronées, incomplètes ou illisibles). Dans ce cas, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible qui ne recevra donc pas sa dotation. Aucun dédommagement ou indemnité ne pourra être demandé. La Société Organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant.

Un gagnant ne pourra gagner qu'une seule fois.

Article 5. Attribution

Les gagnants seront contactés par l'Organisateur en message privé, sur leur compte Facebook et/ou Instagram.

Pour retirer sa dotation, le gagnant devra obligatoirement se présenter personnellement dans la galerie commerciale Carrefour dans lequel le gain est disponible (adresses mentionnées ci-dessous), muni de sa pièce d'identité en cours de validité, dès le lendemain de chaque jeu, soit les : 14/02, 22/02, 01/03, 08/03, 15/03

- Centre Commercial Grand Nord
75 rue du Karting
97495 Sainte-Clotilde
Bureau FICASA, à côté de Jennyfer

- Centre Commercial Grand Est
BP 4 Quartier Français
97441 Sainte-Suzanne
Bureau FICASA, au dessus de SFR, en face de Promod

- Centre Commercial Grand Sud
1 avenue des Océanites
97410 Saint-Pierre
Bureau de FICASA, à côté de C4U, en face de Jules

Les dotations attribuées sont nominatives et ne peuvent être remises à une autre personne que celle identifiée dans la participation. Aucune dotation ne sera envoyée aux gagnants.

Toute dotation non réclamée dans un délai de **7 jours ouvrés à compter de la fin de chaque jeu** sera considérée comme définitivement abandonnée par le gagnant et pourra être remise en jeu par l'Organisateur.

Les dotations attribuées ne pourront donner lieu à aucune remise de leur valeur en argent (totale ou partielle) ni à leur échange ou remplacement contre d'autres biens et services de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

En cas d'indisponibilité d'une dotation dans un délai raisonnable, l'Organisateur se réserve la possibilité de lui substituer toute autre dotation de même type et d'une valeur identique.

Le représentant légal du gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité. Toute information qui se révélerait fautive concernant l'identité ou les adresses du gagnant entraînerait la nullité de sa participation aux Jeux et le cas échéant le remboursement des dotations attribuées.

Article 6. Données Personnelles

Nous vous informons des traitements de données vous concernant, conformément aux articles 12 et 13 du Règlement Général à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD), et à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Objet du traitement (finalités et base légale) :

Les données collectées par la Société Organisatrice dans le cadre des Jeux par conversation privée sont uniquement utilisées pour l'attribution des lots et la réalisation d'actions de prospection commerciale.

La base légale du traitement, concernant l'attribution des lots, est l'intérêt légitime de la Société Organisatrice et le respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (vérification de l'âge des participants, la participation à des jeux concours étant interdite aux mineurs).

Données enregistrées sur les participants aux Jeux :

- Identité : nom, prénom, date de naissance (pour vérification de l'âge), mail (si le gagnant ne peut être contacté par téléphone), numéro de téléphone (pour informer le gagnant);
- Données relatives à l'organisation et au traitement des jeux concours : la date de participation, les réponses apportées aux jeux concours et la nature des lots offerts.

Destinataires des données :

Dans la limite de leurs attributions respectives, et selon votre consentement préalable, peuvent avoir accès à vos données personnelles :

- le personnel habilité du service marketing, du service commercial, des services chargés de traiter la relation client et la prospection, des services administratifs, des services logistiques et informatiques ainsi que leurs responsables hiérarchiques ;
- le personnel habilité des services chargés du contrôle (commissaire aux comptes, services chargés des procédures internes du contrôle...);
- le personnel habilité des prestataires auxquels la société FICASA est susceptible de faire appel pour l'organisation des jeux concours (également appelés sous-traitant). Dans ce cas, un contrat est signé avec le prestataire. Ce contrat définit l'objet et la durée du traitement réalisé par le prestataire, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, ainsi que les obligations et droits de la société ABCD, conformément à l'article 28 du RGPD ;

Durée de conservation des données :

- Identité, données relatives à l'organisation et au traitement des Jeux : pour toute la durée de chaque jeu concours jusqu'à l'attribution des lots gagnés ;

Champs obligatoires :

Les informations demandées pour la validation de la participation aux jeux concours sont obligatoires. A défaut, votre participation ne pourra pas être prise en compte. L'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère contractuel, sauf pour ce qui concerne la date de naissance, qui a un caractère réglementaire. Les autres données sont demandées uniquement pour permettre l'attribution des lots aux gagnants ou permettre les actions de prospection commerciale auxquelles vous avez consenties.

Droits des personnes :

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, un droit à la portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès (cf. www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO).

Contactez notre DPO par voie électronique : dpo@gbh.fr

Contactez notre DPO par courrier postal : Société Ficasa SAS – A l'attention du DPO – Centre Commercial Grand Est - 4 av Mahatma Gandhi – 97441 Sainte-Suzanne.

Toute demande doit préciser le motif de la demande, la société concernée par la demande ainsi que l'adresse à laquelle doit être envoyée la réponse et être accompagnée de la copie recto verso de la pièce d'identité du demandeur, en cours de validité et portant sa signature. La Société Ficasa adressera sa réponse dans un délai maximum d'un mois, à compter de la date de réception de la demande ; ce délai pouvant être prolongé de deux mois en raison de la complexité et du nombre de demandes.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne, directement sur le Site de la CNIL ou par voie postale à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 7. Limites de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure, cas fortuit ou d'événement indépendant de sa volonté ou de nécessité justifiée elle était amenée à annuler les présents Jeux, à les écourter, les proroger, les reporter ou en modifier les conditions.

Le cas échéant des additifs ou avenants pourront venir compléter le présent Règlement pour en faire partie intégrante. Notamment, aucune indemnisation ne peut être réclamée à ce titre.

Tout avenant est réputé entrer en vigueur dès sa mise à disposition et sera réputé avoir été accepté par les participants du simple fait de leur participation.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de tous problèmes survenus lors de l'utilisation de l'une des dotations.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement des Jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement de l'opération.

Article 8. Dépôt du règlement

Le règlement des Jeux pourra être consulté en ligne sur le site internet <https://lesgrandscentres.re/reglement/reglementjeuxsoldes.pdf> ou par demande écrite adressée à la Société Organisatrice : Société Ficasa SAS – Centre Commercial Grand Est - 4 av Mahatma Gandhi – 97441 Sainte-Suzanne.

Le timbre lié à la demande d'une copie du règlement sera remboursé au tarif lent sur simple demande écrite adressée par courrier et accompagnée d'un RIB au nom du participant (une seule demande par participant). Aucune demande ne sera prise en compte dans les 10 jours suivants la clôture des Jeux.

Article 9. Contestation – Interprétation

Le présent règlement est soumis aux dispositions de la Loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice au regard du présent règlement.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste au-delà d'un mois, il sera soumis aux tribunaux

Fait à Sainte-Clotilde, le 02/02/2019